

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

11 OCTOBRE 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**VISANT À FIXER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE MESURÉ FAISANT DROIT À LA
DÉCONNEXION ÉLECTRONIQUE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE
L'ENSEIGNEMENT ET DES ÉLÈVES**

**DÉPOSÉE PAR MME MARIE-MARTINE SCHYNS, MME MATHILDE VANDORPE,
M. BENOÎT DISPA, M. FRANÇOIS DESQUESNES, M. CHRISTOPHE BASTIN, M.
RENÉ COLLIN ET MME ANNE-CATHERINE GOFFINET**

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution, en mettant en avant la thématique du droit à la déconnexion électronique (numérique) dans le monde de l'enseignement, tant du côté des membres du personnel enseignant (enseignants, éducateurs, directions) que du côté des élèves et des parents, vise à fixer un cadre à négocier en la matière. Ce cadre permettrait à chaque membre des communautés scolaires de mener ses tâches d'apprentissage et de gestion d'école et son rôle de parent-éducateur dans de bonnes conditions.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à fixer un cadre réglementaire mesuré faisant droit à la déconnexion électronique des membres du personnel de l'Enseignement et des élèves	9

DÉVELOPPEMENTS

Le contexte

Les outils numériques ont envahi notre quotidien et nous sommes toutes et tous devenu(e)s des êtres connectés. Durant la pandémie, les familles ont pu rester en contact avec WhatsApp, les enfants ont pu bénéficier d'un enseignement à distance malgré le confinement, les entreprises ont pu continuer à fonctionner avec le télétravail, et enfin la démocratie n'a pas été suspendue : même les séances des commissions et plénières du Parlement ont pu se poursuivre à distance ou de manière hybride, grâce au système « Webex ». Ces effets bénéfiques sont contrebalancés par une perte de vigilance, de concentration et le bien-être numérique est devenu un objet de santé publique¹.

Les ordinateurs fixes ou portables, les tablettes, les tableaux interactifs sont entrés progressivement dans les écoles au travers des financements publics massifs et ce, dans de nombreux pays. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont essentiellement les Régions qui ont participé à cet effort d'équipement dans le cadre des cyberclasses (2006-2013) en Wallonie ou le soutien du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) dans le cadre du Plan multimédia et le programme « Fiber to the school » de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que par les appels à projets numériques wallons (2011-2020) et un projet pilote d'équipements wifi (2016).

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence, dès l'entame de ses travaux en 2015 — notamment ceux du GT 1 « Adapter les compétences et savoirs aux besoins de l'école du 21^e siècle » — aborde le sujet. Les acteurs de l'enseignement, dans l'avis numéro 3 du Groupe central du Pacte, émettent des recommandations et fixent des objectifs stratégiques² en la matière.

En octobre 2018, le Gouvernement a adopté la Stratégie numérique pour l'Éducation³ qui présente une vision intégrée de la transition numérique pour l'enseignement obligatoire et a permis de faire évoluer l'usage des outils numériques dans les écoles. Un Service général du numérique a été créé au sein de l'Administration générale de l'Enseignement. En mars 2019, une plateforme e-classe.be dédiée aux professionnels de l'enseignement a vu le jour, alimentée par les travaux d'un *consortium* de hautes écoles et d'universités.

¹ C'est d'ailleurs le thème de la semaine numérique, organisée du 10 au 21 octobre 2022, coorganisée par 46 associations et organismes publics comme la Ville de Bruxelles, Enéo Picardie, Action médias Jeunes, Media Animation (Wavre, Namur), Technocité, TechnofuturTIC... [<https://bit.ly/3EpLOeG>]

² O.S. 2.1. Réussir la transition numérique. Avis n° 3 du Groupe central, 2017, pp. 89-100

³ http://enseignement.be/download.php?do_id=14908

L'accélération de l'usage des outils numériques en contexte de crise

À partir de la mi-mars 2020, la pandémie, avec ses périodes de confinement, d'apprentissage à distance ou en mode hybride a accéléré l'usage des outils numériques, même si celui-ci ne s'est pas fait facilement. Le gouvernement a publié un grand nombre de circulaires d'organisation mettant en place le cadre de l'enseignement à distance ou hybride⁴. Sans formation de base en la matière, sans le matériel à domicile, enseignants et élèves ont été confrontés à de grandes difficultés à la fois en termes de matériel disponible, de connexion wifi ou filaire, et ce, même si le gouvernement a débloqué des moyens budgétaires pour fournir ou prêter du matériel informatique aux écoles et aux élèves.

Durant cette période de pandémie, l'UFAPEC (Union francophone des associations de parents de l'Enseignement catholique), l'un des deux organes représentatifs des parents avait reçu⁵ de nombreux témoignages évoquant des consignes envoyées en cours de week-end pour le lundi, des travaux à rendre le dimanche ou des rendez-vous en vidéoconférence de l'enseignant avec sa classe, fixés en dehors des heures d'école. L'UFAPEC s'est aussi posé la question de l'impact des plateformes mises en place par les écoles afin de comprendre si cette nouvelle forme de communication entre enseignants-direction, élèves et parents, remplaçait, complétait ou enrichissait les relations avec l'équipe éducative. La réponse était pour l'UFAPEC clairement non. Pour cette fédération, « elles viennent soutenir et renforcer le partenariat école-familles, mais elles ne peuvent en aucun cas remplacer les rencontres en chair et en os ou exclure une partie des parents ou des élèves. L'élaboration d'une charte d'utilisation pour les enseignants, les parents et les élèves pourrait, par exemple, poser des balises afin de garantir, entre autres, un espace privé et un espace scolaire »⁶.

Pour mémoire, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait adopté⁷ une résolution en vue d'encourager la communication entre les responsables légaux des élèves et les établissements scolaires le 22 novembre 2017.

Comme l'ont montré notamment deux travaux de recherche de l'Université de Mons⁸, la fracture numérique (dite de deuxième ordre, concernant les usages et compétences numériques) n'est pas seulement présente chez les élèves, elle l'est également chez les enseignants où environ 10 % des enseignants qui ont répondu à

⁴ Sans être exhaustif, citons les circulaires 7508, 7515, 7550, 7691 (mars à août 2020)

⁵ <https://www.rtbfb.be/article/enseignement-a-distance-et-le-droit-a-la-deconnexion-des-jeunes-10683978>

⁶ Floor, A. (2020) Impacts des nouvelles pratiques de communication numérique sur les relations familles- école - Étude UFAPEC 2020 n°16.20/ET3.

⁷ doc 453 (2016-2017)

⁸ Duroisin, N. Beauset, R., Simon, L. et Tanghe, C. (2021) Pratiques enseignantes et vécus professionnels en période de crise sanitaire en Belgique francophone. Rapport de recherche. Université de Mons.

l'enquête disent avoir rencontré beaucoup de difficultés à utiliser l'outil numérique⁹ dans le cadre de l'enseignement à distance. Près de 12 % disent être mal équipés à cet égard, près de 60 % des répondants disent qu'ils ont dû se former à utiliser certains outils numériques et un sur deux (49,5 %) a eu l'impression d'avoir eu plus de difficultés professionnelles lors du confinement qu'en temps normal. Et ce, malgré un investissement professionnel plus important que d'habitude (pour 40,8 % des répondants). Afin de maintenir le contact avec les élèves et les parents, 29,7 % des enseignants disent avoir utilisé les réseaux sociaux (Facebook, Messenger, WhatsApp...) pour communiquer avec leurs élèves pendant le confinement ; 49,8 % des enseignants ont cherché à entrer en contact avec les parents (ou représentants légaux) des élèves afin de maintenir le lien social. La même enquête montrait également une perception divergente sur les vertus de l'enseignement à distance, voire un clivage entre les enseignants (48,9 %) qui considèrent que l'enseignement à distance pendant le confinement a été une solution d'urgence, utile dans le contexte de crise sanitaire, mais qu'il faut éviter son utilisation sur le long terme et ceux (43 % des enseignants interrogés) qui considèrent que l'expérience de la formation à distance pendant le confinement est une expérience très riche et qu'il est important de garder les innovations qu'elle a suscitées.

Fin août 2020, le Gouvernement mettait gratuitement à disposition des écoles une plateforme numérique Happi (pour Hybridation — Apprentissage — Interactif) et incitait les pouvoirs organisateurs et les écoles à développer une stratégie de différenciation et d'hybridation, en vue de la rentrée scolaire 2020-2021¹⁰.

Les autres plateformes de type Moodle, Cabanga ou Smartschool, déjà présentes avant la pandémie, ont offert aux directions, aux enseignants et aux élèves la possibilité de maintenir un contact permanent entre eux. Même après les périodes d'apprentissage en mode hybride, l'usage expérimenté s'est poursuivi.

Ce qui est vrai dans le cadre des apprentissages « classiques » vaut aussi pour l'apprentissage en alternance et le suivi des apprenants stagiaires dans les entreprises. “Pour cela, selon une étude québécoise¹¹, les enseignants effectuent des

⁹ Le manque de compétences en matière d'utilisation des outils numériques est un constat alarmant qui doit être palliée par la formation professionnelle en cours de carrière et la formation initiale des enseignants. À cette fin, les cadres européens DigComp sont à mobiliser. D'une part le DigComp.2.2, qui fixe les compétences numériques citoyennes pour chacun et le Digital Competence Framework for Educators (DigComp Edu) qui identifie les compétences numériques spécifiques à développer chez les enseignants et formateurs. Tous deux devraient servir de base pour les formations continues et la future formation initiale des enseignants.

¹⁰ Circulaire 7686 du 18 août 2020 : Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte Covid-19 – Enseignement secondaire

Circulaire 7691 du 20 août 2020 : Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte Covid-19 – Enseignement fondamental

¹¹ Bérubé, M. Laberge, M. & Tondoux, A. (2022). Insertion d'outils de communication numériques dans le travail du personnel enseignant superviseur de stages : risques émergents et facteurs de vulnérabilité.

journées de supervision, en visitant les entreprises à tour de rôle. Tous déploient différentes stratégies pour atteindre leurs objectifs et ont récemment augmenté leur utilisation d'outils numériques afin de communiquer avec les différents interlocuteurs du programme. Cette situation engendre de nouveaux risques (ex. : harcèlements téléphoniques) et amplifie des risques existants (ex. : inégalités socioéconomiques).” Selon cette même étude, l’octroi d’un téléphone professionnel et l’encadrement des tâches par le droit à la déconnexion pourraient atténuer ces risques émergents.

Effets sur la santé mentale et apparition d’un droit à la déconnexion

Cette disponibilité de tous les instants doit être envisagée comme un outil et ne pas devenir une source de stress et de frustration chez les uns et les autres. Certains professeurs sont apostrophés par des parents qui leur reprochent un manque de réactivité. Dans le monde scolaire comme dans bon nombre de secteurs professionnels, la frontière entre vie professionnelle et vie privée s’estompe. Ce phénomène peut générer du stress et de l’épuisement professionnel (burn out), sans compter que l’invasion des écoles par les écrans peut aussi être synonyme de charge supplémentaire pour les enseignants.

Ce qui est vrai pour les adultes l’est aussi pour les élèves. Les spécialistes de l’éducation s’accordent pour dire que garder des repères temporels, une sorte de cadre est fondamental pour l’épanouissement des plus jeunes. Et principalement en cette période de crise sanitaire, faite d’incertitudes. « Notre cerveau n’aime pas les incertitudes, qui génèrent beaucoup d’anxiétés, rappelle Nicolas Pinon, docteur en sciences psychologiques et de l’éducation chargé de cours invité à l’UCLouvain et chargé de cours/maitre-assistant à la Haute École Léonard de Vinci. Celles-ci peuvent se manifester par différents symptômes chez les jeunes : troubles alimentaires, cyberdépendance, ou troubles musculosquelettiques. Il est donc nécessaire de remettre un peu de cadre, de prévisibilité dans ce qui ne cesse d’être chamboulé. Il est donc important d’avoir des marqueurs temporaires bien clairs »¹².

En France, le débat sur le droit à la déconnexion des enseignants a été assez vif durant le confinement et a été présenté comme « la condition d’une vie professionnelle et privée équilibrée »¹³. La commission des Affaires culturelles et de l’Éducation de l’Assemblée nationale a par ailleurs remis en janvier 2021 un rapport d’information très complet sur le cadre juridique et statutaire de l’enseignement hybride ou à distance, dans l’enseignement scolaire et l’enseignement supérieur¹⁴. Il y est fait clairement mention de la déconnexion et de la charge et du temps de travail

¹² <https://www.rtb.be/article/enseignement-a-distance-et-le-droit-a-la-deconnexion-des-jeunes-10683978>

¹³ Jarraud, F. (2020) Un rapport parlementaire demande le droit à la déconnexion pour les enseignants [<https://bit.ly/3ymWozb>]

¹⁴ <https://bit.ly/3ykCKE4> (19/01/2022)

qui a explosé durant la pandémie. Dans certaines académies françaises, comme celle de l'académie de Corse¹⁵, une charte-cadre a été concertée et rédigée à cet égard.

Un cadre et des outils au niveau des compétences scolaires et professionnelles

Le cadre de référence européen des compétences pour les citoyens (DigComp 2.2) et le cadre de référence européen pour les enseignants et formateurs (DigCompEdu¹⁶) intègrent, quant à eux, parmi les compétences, celles relatives à la santé et au bien-être numérique, dont la problématique de la déconnexion.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée de l'outil Pix¹⁷, qui permet de cultiver et certifier les compétences numériques des citoyens. Parmi les compétences numériques visées se trouve la compétence 4.3 « Protéger la santé, le bien-être et l'environnement » qui regroupe des thématiques telles que la vie connectée, la communication sans fil et ondes ou encore vie privée et confidentialité. Pour mémoire, cet outil qui a été déployé au niveau du Ministère et de ses agents est désormais en voie d'adoption par les établissements d'enseignement supérieur. Dès lors, s'il convient de développer ces compétences essentielles en lien avec une hygiène numérique, il importe d'aider à établir un cadre et des balises venant soutenir la mise en œuvre de cette compétence.

L'évolution de la législation

Depuis le 1^{er} février 2022, le « droit à la déconnexion » est ancré dans le statut du personnel fédéral pour l'ensemble des fonctionnaires fédéraux, tant statutaires, stagiaires, mandataires que contractuels. Les principes à cet effet ont été établis dans un arrêté royal¹⁸. Cette nouvelle disposition relative à la déconnexion est née de la conviction qu'une utilisation croissante d'outils numériques en dehors des heures de travail par les membres du personnel peut être une source de stress importante.

En septembre dernier, le journal « De Standaard » a révélé par ailleurs que le ministre flamand de l'Enseignement¹⁹ avait négocié avec les syndicats un droit à la déconnexion dans les écoles. Désormais, chaque école doit fixer un cadre pour toutes les communications numériques. Ce cadre peut, par exemple, déterminer une heure au-delà de laquelle un élève ne peut plus envoyer de messages à son enseignant, et vice-versa.

¹⁵ <https://www.ac-corse.fr/le-droit-a-la-deconnexion-122456>

¹⁶ Punie, Y., editor(s), Redecker, C., European Framework for the Digital Competence of Educators: DigCompEdu, EUR 28775 EN, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2017, pp. 84-87.

¹⁷ <https://pix.org/fr-be/actualites/partenariat-federation-wallonie-bruxelles>

¹⁸ Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'État concernant le droit à la déconnexion (Moniteur belge, 03/01/2022)

¹⁹ Leraar mag ook onbereikbaar zijn. De Standaard. 14/09/2022 - https://www.standaard.be/cnt/dmf20220913_97547655

Dans le cadre d'un projet de loi du gouvernement fédéral « Deal pour l'emploi », la majorité Vivaldi a approuvé le 29 septembre 2022 un droit à la déconnexion dans le privé.²⁰

En **conclusion**, tout comme toute citoyenne et tout citoyen, les acteurs de l'école, directions, enseignants, élèves et parents doivent réapprendre à communiquer dans un monde numérique surpeuplé, où la solitude est anéantie par l'hyperconnexion et devient un ennemi à combattre, tout comme le silence, à grand renfort de musiques et d'écrans »²¹

Dans ce contexte, « la déconnexion apparaît comme une injonction paradoxale qui traduit la complexité pour l'école de se positionner par rapport aux pratiques sociales des élèves et des enseignants et aux politiques du numérique, en mettant en avant la menace du risque tout en posant des exigences de travail autonome avec le numérique. Cela démontre l'importance de la prise en compte des temporalités et des décalages dans les représentations et les pratiques de formation. La culture numérique est complexe et multiple. Elle doit être intégrée aux curricula de formation des élèves comme des enseignants en tenant compte du droit, voire de la nécessité de la déconnexion. Ainsi, former au numérique à l'école revient également à intégrer la prise de conscience de l'acte volontaire et mesuré de déconnexion.²² »

²⁰ Projet de loi portant sur des dispositions diverses relatives au travail (doc 55 2810/001) <https://bit.ly/3MdSdLK>

²¹ Ceci, J.-F. (2019) Apprentissage du et par le numérique : la formation des jeunes générations à un juste usage du numérique. Annales des Mines - Enjeux Numériques, Conseil général de l'Économie, ministère de l'Économie et des Finances, pp.76-81

²² Lehmans A., Capelle C. et Liquète V. Entre choix et contraintes : figures de la déconnexion à l'école <https://journals.openedition.org/sds/10326>

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FIXER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE MESURÉ FAISANT DROIT À LA DÉCONNEXION ÉLECTRONIQUE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ÉLÈVES

- Considérant l'axe 5 de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence « Assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant », et en particulier les objectifs stratégiques 5.2 « Développer la qualité de vie à l'école » ;
- Considérant la résolution²³ en vue d'encourager la communication entre les responsables légaux des élèves et les établissements scolaires, adoptée le 22 novembre 2017 ;
- Considérant le cadre européen « The Digital Competence Framework for Citizens » (DigComp 2.2) et singulièrement le domaine de compétence « Safety » ;
- Considérant la Stratégie numérique pour l'Éducation adoptée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en octobre 2018 ;
- Considérant la création et le développement progressif par la Fédération Wallonie-Bruxelles de plateformes à usage professionnel et scolaire, e-classe.be et Happi ;
- Considérant l'accélération de l'usage des outils numériques dans les classes, en mode distanciel, hybride ou mixte durant la pandémie de la Covid-19 ;
- Considérant le développement des outils d'apprentissage et de communication dans les écoles entre les directions, les enseignants, les élèves et leurs parents ;
- Considérant la résolution²⁴ relative à la prise en compte optimale de la dimension de la santé mentale des enfants et des jeunes au vu de

²³ Doc 453 (2016-2017)

²⁴ Doc. 173 (2020-2021)

l'impact de la pandémie de Covid-19 sur celle-ci, adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 10 mars 2021 ;

- Considérant l'adoption du référentiel « formation manuelle, technique, technologique et numérique » pour le tronc commun par le parlement le 22 juin 2022 ;
- Considérant les études académiques en matière de lien entre les apprentissages, la communication entre écoles et parents et le bien-être et la santé mentale des enseignants et élèves ;
- Considérant le partenariat de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'outil Pix et de l'adaptation francophone du référentiel de compétences numériques qui y est associé ;
- Considérant la réponse de la ministre Caroline Désir à la question relative à la « Déconnexion numérique dans le monde de l'Enseignement » posée par la députée Marie-Martine Schyns lors de la Commission de l'Éducation du 29 septembre 2022 ;
- Considérant la nécessité d'un débat parlementaire en matière de bien-être dans l'école et en particulier sur le droit à la déconnexion ;

Demande au gouvernement de la Communauté française

- D'intégrer dans le curriculum de la formation initiale des enseignants des éléments juridiques et psychosociaux relatifs à la connexion et la déconnexion numérique ;
- D'intégrer dans les futurs référentiels du degré supérieur du secondaire des attendus relatifs à la maîtrise des outils numériques ;
- D'intégrer dans les axes transversaux de l'Éducation aux médias des attendus en matière de déconnexion numérique ;
- De faire aboutir rapidement avec les partenaires sociaux (syndicats, fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE) ainsi qu'avec les ORPA (organes représentatifs des associations de parents) la conclusion d'un accord-cadre à partir duquel chaque pouvoir organisateur pourra fixer des règles en matière de connexion et déconnexion électronique ;
- De fournir aux pouvoirs organisateurs des écoles organisées et subventionnées de la Fédération Wallonie-Bruxelles et leurs écoles des outils permettant de construire un cadre négocié et respectueux du

bien-être et du temps de chacun des membres des communautés scolaires.

M.-M. Schyns

M. Vandorpe

B. Dispa

F. Desquesnes

Ch. Bastin

R. Collin

A.-C. Goffinet